FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2017/11 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2017/10 du 12 octobre 2017 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : Service Programmes opérationnels et promotion

Le deuxième alinéa de l'article 3 de la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2017/10 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MICHEL, cheffe de l'unité Programmes opérationnels, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €. »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 4 décembre 2017

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr